

A l'intention

des offices cantonaux de la formation professionnelle  
et des ORTRA cantonales de la santé et du social

Berne, le 4 novembre 2009

yb/23.5/Info\_Pilot\_Kantone\_f\_03.11.09

## **Formation professionnelle initiale avec AFP santé – social: projets pilotes**

Mesdames, Messieurs,

La formation initiale débouchant sur une attestation fédérale professionnelle santé – social (AFP) devrait être introduite en 2012 à l'échelle nationale. Avant cette étape définitive, la commission de réforme estime judicieux que des projets pilotes soient menés en vue de recueillir des éléments d'information issus de la pratique. La commission a décidé que la réalisation de ces projets pilotes sera possible au plus tôt en 2011.

Les projets ne feront pas partie de l'évaluation de l'ordonnance ni du plan de formation, car ces deux documents auront déjà été remis à l'OFFT pour approbation. En revanche, ils permettront de récolter des expériences sur la mise en œuvre de la formation, la procédure de sélection, le groupe cible et les documents d'application (p. ex. manuel de formation). Ils fourniront aussi des indications importantes sur la collaboration des écoles professionnelles de la santé et du social ainsi que sur les modèles les plus appropriés.

Les projets pilotes – qui, après approbation par l'OFFT, seront placés sous la responsabilité des ORTRA compétentes de la santé et du social – devront être menés en concordance avec le projet national et, si possible, tant en Suisse alémanique qu'en Suisse latine. Chacun d'eux devra couvrir au moins deux domaines de prise en charge. Les autres conditions et dispositions adoptées figurent dans le document relatif aux critères, annexé au présent courrier.

Les ORTRA régionales et les offices de la formation professionnelle désireux de lancer des projets pilotes sont priés de le communiquer d'ici au 15 janvier prochain au Secrétariat général de l'OdASanté (secrétariat du projet). Ils préciseront brièvement la manière dont ils entendent remplir les différents critères dans une déclaration d'intention **commune**, que le secrétariat transmettra pour examen à la commission de réforme. Cette dernière émettra des recommandations à l'intention de l'OFFT, à qui revient la décision finale.

C'est avec plaisir que nous attendons vos courriers témoignant d'un intérêt pour le lancement anticipé de la formation avec attestation fédérale santé – social. Monsieur Yves Blanchard reste bien entendu à votre disposition pour toute question (031 380 88 86, [yves.blanchard@odasante.ch](mailto:yves.blanchard@odasante.ch)).

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Urs Sieber  
secrétaire général OdASanté



Karin Fehr  
secrétaire générale SAVOIRSOCIAL

**Annexe**

- critères et conditions cadres pour les projets pilotes

**Copie pour information**

- Armin Schöni, OFFT